



## LES MÉTIERS TRANSVERSES, ESSENTIELS AU GPF !

**Si par la lutte, les cheminots et la CGT ont réussi maintenir notre réglementation du travail, les négociations de la CCN ne sont pas closes pour autant.**

**Dans les mois à venir, le volet « reclassification des métiers » pèsera tout autant pour notre avenir.**

Sans tous les nommer, puisque le transverse désigne jusqu'à une vingtaine de métiers, la CGT tient à rappeler que la filière administrative comprend les métiers de la fonction RH, la gestion administrative, la SUGE, les achats, le juridique, l'immobilier, l'environnement du travail, les Systèmes d'Informations, ou encore la compta-finace, etc.

La filière Médicaux-sociaux comprend elle-aussi de nombreux métiers, allant de la secrétaire médicale aux laborantins, en passant par les assistantes sociales, les médecins et infirmières, etc.

Cette liste non exhaustive de métiers de cheminots situés dans les trois EPIC du GPF souffrent des maux relatifs à la réforme et seront d'autant plus menacés quand on sait les objectifs de productivité et de réduction de masse salariale envisagés par la direction.

Pour la CGT, l'ensemble de ces métiers est essentiel au Groupe Public Ferroviaire.

### NOUS PERMETTONS À L'ENTREPRISE DE FONCTIONNER !

Qu'il s'agisse de la gestion des personnels, de leur rémunération, de la gestion financière du GPF, de la garantie du respect de la réglementation, de la santé physique et mentale des cheminots ou encore de la sécurité des circulations, des usagers et des cheminots dans les gares et dans les trains.

D'où notre exigence d'effectifs transverses en nombre suffisant dans chaque métier pour que les cheminots puissent assurer leur fonction dans les meilleures conditions.

Pour la CGT, les métiers transverses, pilier du système ferroviaire SNCF, doivent conserver, voire améliorer leur contenu tel qu'il est défini dans le dictionnaire des filières (RHO263), dont sont issues les fiches emploi-repère.

C'est l'unique moyen de conserver notre expertise métier menacée par une extrême polyvalence, voulue par notre Direction, mais nuisant inéluctablement à la qualité de service rendu aux cheminots du GPF.

D'autant plus qu'une CCN ne respectant pas le dictionnaire des filières ne serait ni plus ni moins qu'une porte ouverte au dumping social au sein du GPF entre les EPIC, en interne, voire même un risque d'externalisation à l'étranger.

Dans le cadre des négociations de la CCN qui se poursuivent ces prochains mois, la CGT entend imposer, dans chaque filière des services transverses, une définition réglementaire des métiers à travers des fiches emploi-repère claires, nettes et précises :

- Contenu métier défini par fiche de poste reprenant la fonction ;
- Périmètre du métier ;
- Missions et cadre de responsabilité du poste ;
- Qualification de recrutement en fonction des exigences du poste ;
- Collège et grade qui définira la ligne hiérarchique ainsi que le groupe de notation ;
- Formation initiale et continue ;
- Déroulement de carrière à travers les notations où les examens internes qualifiants.

Ces négociations ne seront pas moins importantes que celles concernant l'aménagement du temps de travail. Il s'agit de sortir d'un schéma de poly-compétences et de polyvalence à l'extrême qui amènerait à la disparition complète de certains métiers. Il faut, dans le même temps, exiger le recrutement au statut.

Pour cela, nous devons obtenir :

- La définition la plus précise des postes pour assurer la pérennité de l'effectif cheminot en place et générer un besoin de recrutement, et donc améliorer nos conditions de travail au quotidien ;
- La bonne organisation du travail au cœur des Services Transverses dont découlera la qualité de production de l'ensemble des métiers du ferroviaire au sein de l'entreprise ;
- Une vraie politique de mise en qualité de nos métiers afin de conserver les services transverses en interne, et donc éviter un dumping social qui nuirait gravement à l'ensemble du service public ferroviaire ;
- Une répartition de la charge en proximité et en cohérence avec les bassins d'emploi cheminots ;
- La réouverture de TAD RH en interne, afin de combler les besoins en encadrement et de permettre l'accès à la qualification E dans des conditions de réel volontariat.

**Ces prochains mois, les cheminots des services transverses, avec la CGT, devront imposer une réglementation Métiers qui fera notre avenir à tous.**

**En vue de ces négociations à venir, se syndiquer et renforcer la CGT,  
C'EST SE DONNER LES MOYENS POUR GAGNER !**

